



Divorce avec un détenu et dvh

Par **caromaiwen**, le **26/02/2008** à **19:31**

Bonjour

J ai entamé une procédure de divorce pour faute mon mari est en detention provisoire. A la conciliation il a été extrait de la prison j ai reçu l ordonnance de non conciliation Je me pose la question de savoir comment ca va se passer pour la suite.divorcant pour faute je sais qu apres il y a toute une procedure Mais comment ca se passe : a savoir qu il n avait pas d avocat a la 1er conciliation et si lui refuse le divorce sera t il force a causes des fautes commises ?

D autre part j aimerais avoir la confirmation que le droit de visite et hebergement réservé veut bien dire aucun droit de visite, le terme pour moi de l onc n est pas clair
merci de vos réponses